

DEPARTEMENT :  
AUDE.

ARRONDISSEMENT :  
LIMOUX.

**Domaine : 3**

Domaine et patrimoine

**Sous domaine : 3.6 Autres  
actes de gestion du domaine  
privé**

**OBJET :**

Convention avec les agences  
immobilières de la commune  
pour la commercialisation  
des lots de La Jirette.

**DATE**

**18/07/2024**

Certifié exécutoire par  
réception  
en Sous Préfecture le :

**22 JUL. 2024**

Le Maire de QUILLAN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2122-18,

**Vu** la délibération en date du 10 juillet 2020 relative à l'élection de M. CASTEL Pierre en qualité de Maire de la Commune de Quillan,

**Vu** la délibération 2022-110 en date du 26 octobre 2022 approuvant le marché de travaux 22-004 pour la création d'un lotissement communal

**Vu** l'avis des domaines n°15715565 en date du 15 mars 2024.

**Vu** la délibération 2024-074 fixant le prix de vente des parcelles et autorisant Monsieur le Maire à passer des conventions par arrêté avec les agences immobilières présentes sur la commune pour la commercialisation des lots.

**CONSIDERANT** que pour commercialiser les parcelles composant le lotissement de La Jirette il y a lieu de faire appel à des agences immobilières.

**CONSIDERANT** que les agences M&M Immobilier sise 1 rue Victor Hugo 11500 QUILLAN, TIME&STONE IMMOBILIER sise 1 avenue Sauzède 11500 QUILLAN et AZUR & OR IMMOBILIER sise 46 rue de Mirailles 11500 QUILLAN ont répondu favorablement à la commercialisation des lots du lotissement La Jirette.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le Maire passe convention avec les agences M&M IMMOBILIER, TIME&STONE IMMOBILIER et AZUR & OR IMMOBILIER pour commercialiser les lots du lotissement La Jirette.

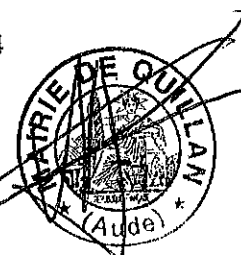
**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans la limite de deux mois francs suivant sa publication et sa notification aux intéressés et transmission au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité

**ARTICLE 3 :** M. le Directeur Général des Services et le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à QUILLAN, le 22 juillet 2024

Le Maire,

Pierre CASTEL.



**2024-07-085**

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-22T11-06-00.00 ( MI254515020 )

Identifiant unique de l'acte :  
011-200059418-20240722-2024-07-085-AR ( Voir l'accusé de réception associé )Objet de l'acte : Convention avec les agences immobilières de la commune  
pour la commercialisation des lots de La Jirette.  
Date de décision : Jul 22, 2024 12:00:00 AM

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.6. Autres actes de gestion du domaine privéIdentifiant unique de l'acte  
antérieur :Acte : 2024 07 085.PDF

Préparé

Date 22/07/24 à 11:06

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 22/07/24 à 11:06

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 22/07/24 à 11:11